



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00038**

RÈGLEMENT TARIFAIRE DE LA LIGUE - SAISON 2026-2027

Le présent document a pour objet de rassembler l'ensemble des tarifs fixés par la Ligue Hauts-de-France des Échecs, organe fédéral, à partir des décisions imposées par la Fédération Française des Échecs complétés par les parts laissées à l'initiative de la Ligue et des Comités Départementaux qui lui sont rattachés.

Les Tarifs concernés sont les parts Ligue et Comités (à valeur équivalente) de la Licence ; les droits d'inscription aux compétitions ; les pénalités financières éventuelles ; les droits d'inscription aux différentes formations ; les montants d'indemnité des formateurs ou entraîneurs ; les montants et barèmes de participation financières de la Ligue ; les règles de remboursement de frais.

Ce document est validé par le Comité Directeur de la Ligue Hauts-de-France des Échecs du [22/06/2026](#).

Celui-ci peut être mis à jour et modifié tant que nécessaire et publié sur le site de La Ligue lors de modifications provenant de la Fédération et après décision du Comité Directeur de la Ligue.

[Toutes les modifications apportées sont en bleu.](#)

Cotisations Individuelles Licences

Toute joueuse ou tout joueur d'Échecs qui fréquente un club ou qui participe à une compétition individuelle est tenu.e d'être à jour de sa cotisation. La licence est octroyée par la FFE par l'intermédiaire d'un club qui, de son côté, se charge des modalités d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion au club.

Nul ne peut jouir des activités d'un club sans licence.

Catégorie	LICENCE A				LICENCE B			
	Part fédérale	Part Ligue	Part CDJE (= à la part Ligue)	Total A	Part fédérale	Part Ligue	Part CDJE (= à la part Ligue)	Total B
VET né en 1961 et avant SEP né de 1962 à 1976 SEN né de 1977 à 2006	29	11	11	51	5	2,5	2,5	10
U20 né en 2007 et 2008 U18 né en 2009 et 2010	14	7	7	28	1,5	0,75	0,75	3
U16 né en 2011 et 2012 U14 né en 2013 et 2014	13	5,5	5,5	24	1,5	0,75	0,75	3
U12 né en 2015 et 2016 U10 né en 2017 et 2018 U8 né en 2019 et après	13	5,5	5,5	24	1,5	0,75	0,75	3

Droits d'Inscription aux Compétitions

1° COUPE DE FRANCE :

- Versement perçu par la FFE, aucun reversement à la Ligue et aucune aide financière aux clubs.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00038**

2° INTERCLUBS :

- Nationale 4 : 16 € par équipe, versés à la Ligue
- Pré-Nationale : 12 € par équipe, versés à la Ligue
- Régionale : 8 € par équipe, versés à la Ligue
- Interdépartementale Picarde : gratuité de l'inscription des équipes et *Niveau Départemental* : (gestion par le CDJE *concerné*)

3° INTERCLUBS FÉMININ :

- Niveau TOP 12 féminin : 50 € par équipe, versés à la FFE
 - Niveau N I féminine : 30 € par équipe, versés à la FFE
 - Niveau N II féminine : 10 € par équipe, versés à la FFE
- Choix Ligue : Gratuité pour les clubs : 10 € pris en charge par la Ligue

4° INTERCLUBS JEUNES :

- Gratuité pour les équipes en N III Jeune

5° COUPE DE LA PARITÉ :

- Par compétition : 10 € par équipe, versés à la FFE,
- Choix Ligue : 10 € par équipe pris en charge par la Ligue

6° COUPE LOUBATIÈRE (Gestion par le CDJE)

Pénalités Financières (forfait d'équipe complète)

Les pénalités financières doivent être adressées au siège des organes émetteurs :

- À l'intention du service comptable lorsqu'il s'agit de la FFE et
- À l'intention du Trésorier de ligue lorsqu'il s'agit de la Ligue,
- Les pénalités sont réglées par chèque ou par virement, accompagné du justificatif de pénalité financière. (Préciser le motif sur l'objet du virement : « Pénalité + Code ffe du Club »)

1° FORFAIT D'ÉQUIPE EN INTERCLUBS :

Niveau	Montant (par journée de forfait)	Organisme émetteur
Nationale IV	120 €	Ligue
Pré-Nationale	60 €	Ligue
Régionale	30 €	Ligue
Interdépartementale Picarde	30 €	Ligue
N 3 Jeunes	50 €	Ligue



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00038**

En cas de forfait à la dernière ronde, ces montants sont doublés.

2° ABSENCE D'ARBITRE EN INTERCLUBS

Equipe	Montant	Organisme émetteur
Nationale IV – Pré-Nat	40 €	Ligue
Régionales - IDP	30 €	Ligue

À ces pénalités financières, il peut s'ajouter une sanction sportive (voir règlement de la compétition)
Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par la direction de groupe et la CTR.

Indemnités Bénévole Direction de Groupe Compétitions Ligue

1° INDEMNITÉ DIRECTION DE GROUPE :

- Forfait de **50 €** Sous réserve que la personne fasse la demande ([fiche mission bénévole](#)) et après validation définitive des résultats et classements à l'issue de la dernière ronde et des éventuels barrages.

Indemnités d'Arbitre officiant pour la Ligue

Indemnisation des arbitres dans le cadre des compétitions gérées par la Ligue, et désignés par elle.

1° FRAIS DE DÉPLACEMENT :

- Les frais de transport ou de déplacement sont indemnisés à 0,32 €/km sur la base du nombre de kilomètre parcouru en voiture le plus court donné sur le site <https://www.viamichelin.fr/> ou www.google.fr/maps/ entre les villes concernées (le domicile et le lieu de la compétition).

2° FRAIS D'HÔTEL :

- Les frais d'hôtel, de dîner et petit déjeuner sur une compétition de plusieurs jours peuvent se substituer aux frais de transport sous réserve que ces frais soient inférieurs aux frais de transport évités, ou si les conditions météorologiques défavorables le justifient. Dans tous les cas, un avis favorable du Directeur Régional de l'Arbitrage devra être joint à la demande, laquelle est soumise à accord du Bureau de la Ligue.
- La classe de l'hôtel ne devra pas être supérieure à la 2^{ème} classe avec un dîner plafonné à 20 €.

3° FRAIS DE RESTAURATION :

- Repas de midi plafonné à 20 € [sur présentation d'un justificatif](#).

4° INDEMNITÉ D'ARBITRAGE SUR UNE JOURNÉE MAXIMUM

- Arbitre Principal : 80 € - Arbitre Adjoint : 50 €



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00038**

5° INDEMNITÉ D'ARBITRAGE SUR UNE DEMI-JOURNÉE

- Arbitre Principal : 60 €
- Arbitre Adjoint : 50 €

6° INDEMNITÉ D'ARBITRAGE SUR PLUSIEURS JOURS :

- Arbitre Principal : 80 €/j (maximum 320 €)
- Arbitre Adjoint : 60 €/j (maximum 240 €)
- Matériel informatique apporté par un arbitre principal si imposé par la fonction : Forfait 20 €, une seule fois par arbitre sur la totalité de la saison sportive.
- La fiche d'indemnité DNA doit être transmise à l'arbitre principal qui centralise pour chaque arbitre adjoint et transmet l'ensemble des fiches d'indemnités au trésorier de la Ligue accompagnée du RIB de chaque arbitre concerné, afin que le remboursement se fasse par virement dans les 7 jours qui suivent la compétition.

7° COUPE LOUBATIÈRE (phases 2 ou 3) ou COUPE DE LA PARITÉ (phases 2 ou 3) :

*Les indemnités d'arbitrages des phases 2 et/ou 3 de ces différentes Coupes (sous réserve qu'elles ne rassemblent que des équipes des clubs des Hauts-de-France) pourront être prises en charge par la Ligue plafonnée à hauteur de **60 € (valable pour un.e arbitre principal.e)** sous réserve que la Ligue ait été informée au préalable de la demande de la part de l'arbitre principal.e concerné.e. Le club qui accueille la compétition peut être mis à contribution pour le complément de cette indemnité et les éventuels frais de déplacement.*

Formation d'Arbitre

1° FRAIS DE FORMATION DES ARBITRES À CHARGE FFE :

- Indemnité de Formation (200 €/j) pris en charge par la FFE

2° FRAIS DE FORMATION À CHARGE LIGUE :

- Repas : plafond à 20 € par repas (déjeuner et dîner)
- Hôtel : 1 nuit hôtel 2 étoiles + petit déjeuner plafonné à 10 €
- Frais de documentation et copies (sur justificatif)
- Indemnité de déplacement formateur (sur justificatif : 0,32 € /km)

3° FRAIS D'INSCRIPTION AU STAGE ARBITRE :

- **Stage SC / SJ / SO : 60 €** (minimum 6 stagiaires)
- Part FFE : 45 € par candidat
- Part Ligue : 15 € par candidat
- **Stage FC : 35 €** (en présentiel) **25 €** (en ligne) (minimum 6 stagiaires)
- Part FFE : 200 € forfait (quel que soit le nombre de stagiaires)



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00038**

- **Stage ASP : 20 €** (minimum 5 stagiaires)
- Part FFE : 100 € forfait (quel que soit le nombre de stagiaires)

4° CENTRE D'EXAMEN À CHARGE DE LA LIGUE :

- Salle d'examen mise à disposition gracieusement par un Club volontaire
- Surveillant responsable de l'examen écrit : **50 €** (forfait incluant les frais de déplacement. Sous réserve que la personne soit licenciée et fasse la demande ([fiche mission bénévole](#)) et qu'il n'y ait aucun incident entraînant l'impossibilité pour les candidats de passer tout ou partie des différentes épreuves.

Formation Intervenants dans l'enseignement des Échecs

1° FRAIS DE FORMATEUR D'ENTRAÎNEUR (stage DEFFE)

- Journée de formation 250 € [5 jours (35 heures) pour stage DEFFE 1]
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 10 €

2° FRAIS DE FORMATEUR D'ANIMATEUR (stage DAFPE - DIFPE)

- Journée de Formation 220 € [4 jours (28 h) pour le DAFPE 1 ; 2 jours (16 h) pour le DIFPE]
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 10 €

3° COÛT DE LA FORMATION POUR CHAQUE STAGIAIRE

- Coût de la formation du stagiaire DIFPE : 80 €
- Coût de la formation du stagiaire DAFPE : 120 €
- Coût de la formation du stagiaire DEFFE : 200 €

5° INDEMNITÉ DE JURY D'EXAMEN

- Journée de Jury d'examen 50 € (forfait incluant les frais de déplacement) ([fiche mission bénévole](#))

Coach-Entraîneur Championnat de France Jeune

1° FRAIS DE COACH-ENTRAÎNEUR PRÉSENT SUR LE CFJ

- Indemnité de Coach-Entraîneur "avec SIRET" : 850 €
- Indemnité de Coach-Entraîneur "sans SIRET" : 650 €
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km uniquement si le véhicule est réellement utilisé pour le déplacement.
- Les frais de péage sont remboursés sur justificatif.
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hébergement (nuitée + petit déjeuner **inclus ou si non-inclus, pris en charge 8€/j**) pris en charge par la Ligue



Entraîneur Equipe Jeunes Espoirs Ligue (EJEL)

1° FRAIS D'ENTRAÎNEUR EJEL

- Indemnité de Coach-Entraîneur "avec SIRET" : 800 €
- Indemnité de Coach-Entraîneur "sans SIRET" : 600 €

2° FRAIS D'ENGAGEMENT À L'EJEL

- Droit d'engagement de 60 € par jeune concerné (réglé par le club à la Ligue)

Aide Financière de la Ligue

1° PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE (hormis les Open parallèles)

- Aide financière versée au club : 100 €
à la demande sur justificatif de la participation du jeune.

L'aide financière de la Ligue est versée au club, après le championnat, sur demande des clubs avec justificatif de participation (extrait du classement).

Elle concerne les jeunes U8 à U16 ayant participé aux phases départementales et régionales qualificatives, les jeunes U18 - U20 ou encore les qualifié.e.s d'office au Championnat de France Jeunes

2° PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE

- Aide financière versée à l'établissement scolaire : 50 € / membre de l'équipe à la demande de l'établissement sur présentation d'un budget prévisionnel.

L'aide financière de la Ligue est versée après le championnat. Transmettre à la Ligue le bilan financier et le justificatif de participation (extrait du classement).

3° PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ DE PARTIES RAPIDES (Trophée Roza Lallemand)

- Aide financière versée : 100 €
- aux joueuses qualifiées à l'issue du TRL Phase Ligue pour chaque Zid
- **une joueuse par ZID choisie par la Ligue, sans obligation d'avoir participé aux phases de qualification.**
(selon l'Art. 1.2 du F02)

L'aide financière de la Ligue est versée après le championnat. Transmettre à la Ligue le justificatif de participation et les justificatifs de dépense (transport, hébergement)

4° DOTATION MATERIELLE AUX NOUVEAUX CLUBS

Chaque nouveau club affilié à la ffe, sur le territoire régional des Hauts-de-France reçoit une dotation matérielle de la Ligue : 4 jeux complets et 4 pendules.

Cette dotation est remise au cours de l'AG de la Ligue à laquelle le nouveau club participe lors de sa première saison d'affiliation. Elle est définitive sauf si le nouveau club disparaît ou fusionne dans les deux ans qui suivent sa création. Dans ce cas, le matériel doit être restitué à la Ligue HDF.